



EH/JFS/CS

# COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture  
N° 216701698-20250627-25\_01520-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal

### Séance du vendredi 27 juin 2025 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en fonction :** 20

**Conseillers présents :** 16

**Conseillers représentés :** 0

**Date de convocation :** 23 juin 2025

*Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire*

**Présents :** M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE

**Absents excusés sans pouvoir :** Mme Géraldine FURST, M. Philippe SCHILLING

**Absents sans pouvoir :** Mme Carole METZ, M. François LAEUFER

### **Objet : Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population 2026**

M. le Maire indique qu'un recensement de la population aura lieu du 15 janvier 2026 au 14 février 2026. Il permettra de définir la population de référence communale, publiée chaque année au Journal Officiel. Chaque commune concernée par le recensement doit mettre en place une organisation spécifique permettant le bon déroulement des opérations de collecte. A ce titre, la Direction Régionale du Grand Est de l'INSEE demande à la commune de nommer une coordonnatrice communale qui sera l'interlocuteur privilégié entre la commune et les services de l'INSEE. Elle assurera :

- la préparation matérielle du recensement (répartition des secteurs, désignation et formation des agents recenseurs, organisation des moyens matériels),
- le suivi opérationnel pendant la période de collecte (encadrement des agents recenseurs, supervision des tournées, respect du calendrier),
- la transmission des données aux services de l'INSEE dans les délais impartis.

La commune propose de nommer Madame Carine STURNY, comme coordonnatrice communale et M. Jean-François SARRAS, comme coordonnateur communal suppléant, pour le recensement 2026.

Le temps de travail estimé pour la coordonnatrice communale est de 20 jours entre octobre 2025 et février 2026 (1 jour de formation courant octobre-novembre, 8 jours de préparation de l'enquête entre début novembre et le démarrage de la collecte et 11 jours lors de la réalisation de l'enquête de recensement en janvier-février).

A titre d'information, le recrutement des agents recenseurs (6 en 2020) chargés des opérations de collecte se fera entre septembre et novembre 2025. Le Conseil Municipal fixera leur rémunération par une délibération ultérieure.

**Entendues** les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,  
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **NOMMER** Madame Carine STURNY, comme coordonnatrice communale et M. Jean-François SARRAS, comme coordonnateur communal suppléant, pour le recensement 2026,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Sous-Préfecture le 30 juin 2025  
Publiée ou notifiée le 30 juin 2025  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,  
Véronique IFFER

